

L'an deux mille dix neuf
Le 3 octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. CHARPY, Maire.

Etaient également présents : M. Gallois, Mme Grancher, Mme Quartier, Maires Adjoints, Mme Braouezec, Mme Graillot, M. Capron, M. Chouquet, M. Delbove, M. Douteau, M. Goeres, M. Morin, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents non excusé : Mme Martin, M. Critot, M. Dubuc

Monsieur Luc Morin a été élu Secrétaire.

M. le Maire procède à l'appel des membres présents préalablement à l'adoption du PV du dernier Conseil.

- Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2019 ;

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2019 est adopté à l'unanimité des votants.

Finances

M. le Maire cède la parole à M. Gallois pour présenter les 2 prochaines délibérations d'ordre financier.

- **Délibération n°1** : Décision modificative n°2 ;

M. Gallois présente cette décision consécutive à la signature de la promesse de vente des parcelles le jeudi 10 octobre, constituant le terrain Vaudry situé rue Henri Simon à l'aménageur Logeo Seine Estuaire dont le projet est de construire 6 maisons constituant une première offre nouvelle de logements sociaux.

Le prix net de cette cession est de 64.000€ net, montant qu'il convient d'intégrer dans le budget 2020 de la commune en tant que recette d'investissement.

Il convient, afin de respecter l'équilibre du budget 2020, d'inscrire un montant équivalent en dépenses d'investissement, dépenses préfinancées par la recette obtenue et qui pourront être reportées sur le budget d'investissement 2020.

- ONA (école numérique) : 10.000€
- opération 272 - front de mer (maîtrise d'œuvre en cours d'attribution) : 18.000€

- opération 374 - enfouissement de réseaux rue Henri Simon : 25.000€ ;
- opération 243 - achat destructeur de papiers : 1.000€
- opération 274 - programme voirie 2016-2020 : 10.000€

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

- **Délibération n°2** : autorisation de mise en place d'une ligne de trésorerie de 50.000€ auprès du Crédit Agricole ;

M. Gallois rappelle que la ligne de trésorerie, qui a fait l'objet d'une délibération au Conseil municipal du 21 février 2019, n'a pas été reconduite auprès de la Banque Postale.

La banque postale n'ayant pas souhaité répondre à notre demande d'une nouvelle ligne de trésorerie, nous avons constitué un nouveau dossier auprès du Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

Proposition du Crédit Agricole de Normandie Seine d'une **ligne de trésorerie annuelle** d'un montant de 50 000 €, utilisable par tirages dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant de la ligne de trésorerie : **50 000 €**
- Taux variable sur index : **Euribor 1 mois moyenne, flooré à 0%**
- Marge : **1.35 %**
- Périodicité de la facturation des intérêts : **Mensuelle, intérêts calculés à terme échu**
- Montant minimum des tirages : **15 000€**
- Commission d'engagement : **0.10% soit 50 €**
- Frais de dossier : **50 €**

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

- **Délibération n°3** : autorisation donnée par le conseil pour exonérer Mme. Karine Fiquet du loyer d'octobre de la cabane commerciale n°3 ;

M. le Maire rappelle l'attachement de la commune au développement du commerce sur le territoire de la commune.

Mme Fiquet qui occupait en saison estivale la cabane commerciale n°3 pour une activité de vente de souvenirs et jeux de plage s'est installée à compter du 1^{er} septembre en lieu et place de l'ancien restaurant « la P'tite Yportaise ». Il est proposé au Conseil, dans le cadre des aides de la commune apportées aux commerçants d'exonérer Mme. Fiquet d'un mois de loyer de la cabane commerciale représentant un montant de 340€.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Juridique

- **Délibération n°4** : autorisation donnée à M. le Maire de procéder à la vente de 2 appartements ;

Lors de l'élaboration du budget 2019, il avait été envisagé de procéder à la vente de 2 appartements, respectivement de surface 30m² et 80m² et actuellement loués, sis 40, rue Alfred Nunès au-dessus de l'Office du Tourisme.

M. le Maire précise qu'il s'agit de l'autoriser à procéder à la vente de ces deux appartements afin de reconstituer des réserves financières suffisantes pour aborder le prochain budget 2020 dans les meilleures conditions.

M. le Maire rappelle que la reconstitution des réserves financières était, parmi d'autres, une des conclusions de l'audit financier réalisé en début de mandat.

Les deux appartements sont ceux situés au-dessus de l'office de tourisme actuel. Une première estimation de la valeur des biens réalisée le 27 juin 2019 fait apparaître un prix net vendeur de 40.000€ pour le studio et de 75.000€ pour le 4 pièces.

A la question de Mme Quartier concernant le devenir des locataires, M. Gautier précise que leurs baux ne sont pas remis en question lors d'un changement de propriétaire.

De même, M. Gautier précise, pour répondre à une interrogation de Mme Graillot, qu'il sera demandé en priorité aux locataires actuels s'ils sont intéressés par l'acquisition de leur appartement au prix proposé comme la législation en la matière l'exige.

Il est demandé au conseil d'autoriser M. le Maire à procéder à la vente de ces 2 biens.

La délibération est adoptée par 10 voix pour et 2 abstentions.

- **Délibération n°5** : autorisation donnée à M. le Maire de signer le bail de location à usage professionnel de l'Office de Tourisme d'Yport ;

M. le Maire précise qu'il existait, en 2008, une convention d'occupation des locaux sis rue Alfred Nunès par l'office du tourisme mais qui n'a pas fait l'objet de facturation depuis 2009.

Suite à nos différentes demandes pour que l'OIT participe aux charges de fonctionnement et d'entretien des locaux, il a été convenu, en 2019 avec M. Cusseau Directeur de L'OIT de Fécamp et Mme Poussier Winsback, présidente de l'OIT, de mettre en place un nouveau bail moyennant un loyer mensuel de 480€ charges comprises avec une rétroactivité au 1^{er} janvier 2019 représentant une recette de fonctionnement supplémentaire de 5.760€

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

- **Délibération n°6** : autorisation donnée à M. le Maire d'approuver la charte de gouvernance du Grand Site et de signer la convention annuelle d'application de la charte de gouvernance pour la préservation, la gestion et la mise en valeur du territoire du Grand site Falaises d'Etretat – côte d'Albâtre avec le Département de Seine-Maritime pour l'année 2019 ;

M. le Maire rappelle, que lors du Conseil municipal en date du 31 octobre 2017, le Conseil Municipal, a émis, à l'unanimité des votants, un avis favorable au contenu de la Charte de Gouvernance et au contenu du projet type de convention annuelle d'application financière ainsi qu'à la contribution de la Commune à l'enveloppe de fonctionnement 2017 de la structure de gestion.

De même, après en avoir délibéré, le Conseil a autorisé à l'unanimité des votants Monsieur le Maire à faire toute démarche utile pour favoriser son application et à inscrire au budget la répartition financière pour l'année 2017 s'élevant à hauteur de 662€.

A ce jour, il est proposé aux membres du Conseil d'approuver la mise à jour de la charte de Gouvernance qui comprend :

- L'intégration de la communauté urbaine le Havre Seine-Métropole en lieu et place de la communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval ;
- L'intégration de l'ensemble des dispositions financières (articles 5 à 9 de la charte initiale) en annexe financière de la charte de gouvernance ;
- La signature de cette charte par l'ensemble des collectivités et établissements publics concernés

La contribution annuelle de la commune de 662€ reste inchangée.

La délibération est adoptée par 11 voix pour et 1 abstention.

- **Délibération n°7** : adhésion SMA 2019/2020

Il s'agit de renouveler notre adhésion à Seine-Maritime Attractivité pour l'exercice 2019/2020, adhésion gratuite de par l'appartenance de la commune d'Yport à la Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral.

Il est à noter l'aide réelle apportée par SMA pour certaines études d'ingénierie portées par la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

- **Délibération n°8** : adoption par le Conseil municipal des statuts 2020 et du règlement intérieur 2020 du SDE76 ;

M. le Maire rappelle que nous adhérons au SDE76, ce qui nous oblige à acter par délibération tout changement dans les statuts du Syndicat.

Les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime – SDE76 votés le 21 juin 2019 lui permettent :

- de sécuriser ses compétences actuelles,
- de prendre de nouvelles missions pour accompagner la transition énergétique sur ses territoires,
- de pouvoir accueillir d'autres collectivités comme les EPCI.

Ces nouveaux statuts prévoient le maintien des missions et compétences actuelles en électricité, gaz, éclairage public et télécommunications électroniques, ainsi que le maintien du mode de gouvernance existant avec notamment ses 14 Commissions Locales de l'Énergie (CLÉ) inchangées.

Les nouveaux statuts prévoient également des compétences optionnelles pour améliorer ses missions historiques, mais également d'engager de nouvelles actions pour relever les défis d'aujourd'hui sur :

- la transition énergétique,
- l'équipement énergétique de son territoire,
- la participation aux Plans Climat Air Energie (PCAET),
- le conseil en énergie et les travaux d'efficacité énergétique,
- la production d'énergie d'origine renouvelable,
- les réseaux publics de chaleur et de froid, le bois énergie,
- la mobilité à faible émission de carbone (hydrogène, GNV, électrique),
- la gestion simple et intelligente de l'énergie : réseaux communicants, stockage d'énergie.

Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver les nouveaux statuts 2020 ainsi que le règlement intérieur.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

- **Délibération n°9** : adoption par le Conseil municipal du rapport d'activité 2018 du casino ;

Chaque année, les délégataires sont tenus d'établir un rapport pour le 1er juin retraçant notamment les principales activités de l'année, les actions engagées et les nouvelles orientations définies dans le cadre de la délégation de service public.

Ces rapports sont en libre accès à l'accueil. Il m'appartient de vous en faire la synthèse à l'issue de laquelle, et après délibération, je vous proposerai de les approuver.

La DSP du casino a été renouvelée en juillet 2009 pour une durée de 20 ans. Pour mémoire, le délégataire gère le Casino "à ses risques et périls" et encadre les activités suivantes : les jeux, le bar, la restauration et les activités artistiques.

Le rapport porte sur l'exercice clos au 31 octobre 2018. Les faits les plus marquants portent sur le produit brut des jeux des casinos en France qui depuis plusieurs années affiche un produit en baisse. Cette tendance s'est inversée au cours de l'exercice 2014/2015 (+2,74%) et exercice 2015/2016 (+2,59%) plus légèrement marquée pour l'exercice 2016/2017 (+ 0,57%), progression essentiellement due aux nouvelles formes électroniques des jeux du casino.

Un autre fait marquant pour l'exercice 2018 : la hausse de la CSG de +1,7% effective à compter du 1^o janvier 2018

Le chiffre d'affaire du casino d'Yport 2017/2018 est en baisse de 4,80 %, provoqué pour partie par la baisse des produits nets des machines à sous. En revanche, le produit net des jeux de table a progressé de 0,62%.

Le casino a réalisé pour 384 K€ d'investissement dans les machines à sous.

Le prélèvement communal s'élève pour le dernier exercice à 232 723 € en baisse par rapport à l'exercice précédent qui était de 245 782 €. Le total des contributions versées à la ville, incluant le loyer et la taxe foncière s'élève à 303.496 €.

Le casino d'Yport s'intègre dans la vie communale en participant à divers animations organisées par les associations locales et constitue un pôle d'attraction créateur de richesses et d'emplois au sein de la commune d'Yport (32 employés).

Le casino permet à de nombreux touristes et résidents d'avoir accès au seul distributeur automatique disponible sur la commune. L'animation du 14 Août en partenariat avec la commune a également un impact non négligeable sur la renommée et l'image de la ville d'Yport.

En termes de communication, un site Facebook et twitter existent désormais aux couleurs du casino d'Yport, site dynamique en termes d'informations diffusées.

Pour ce qui concerne les perspectives pour 2018/2019, en dépit d'un contexte économique morose, le casino continue son développement en profitant de capter une clientèle plus importante et variée grâce aux multiples possibilités procurées par la polyvalence de son bâtiment.

Un effort important d'investissement a été engagé par le casino d'Yport pour étoffer son offre de loisirs et améliorer les conditions d'accueil de ses clients. Cet effort s'est poursuivi en 2018 et sera renouvelé en 2019/2020. A noter que la fréquentation de la salle de restauration a évolué très favorablement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

- **Délibération n°10 – remise sur table : pouvoir du maire donné à M. Gallois pour la signature de la promesse de vente à Logeo Seine Estuaire ;**

La signature de la promesse de vente des emprises foncières constituant le terrain « Vaudry » à Logeo Seine Estuaire, initialement prévue le 4 octobre, aura lieu le jeudi 10 octobre à l'étude de Maître Vincent Dupré.

M. le Maire n'étant pas disponible, pouvoir est donné à M. Gallois pour la signature de la promesse de ventes et des actes afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Communications

M. le Maire encourage les commerçants qui se sont installés dès la rentrée, les pieds dans l'eau et le tabac presse, établissements auxquels nous souhaitons tous nos vœux de réussite.

L'installation de l'agence postale communale est toujours prévue pour le 1^{er} novembre prochain. Nous avons modifié l'installation initialement prévue pour permettre d'avantage de confidentialité pour les utilisateurs de l'agence postale et inversement pour les personnes fréquentant la mairie.

Ces modifications n'engendrent pas de travaux supplémentaires. Deux jours de fermeture de la mairie sont pour l'instant prévus pour les travaux d'aménagement, l'accueil téléphonique en mairie étant durant cette période assurée.

M. le Maire fait circuler les plans de réaménagement de l'accueil Mairie et l'Agence Postale.

M. le Maire fait part, comme cela avait été annoncé, de l'installation d'un équipement informatique supplémentaire par les services de la poste pour permettre l'accès au service public par voie numérique, ce qui participera aux économies budgétaires dans le cadre de la mutualisation des services et contribuera également au développement des services offerts aux habitants.

Mme Graillet souhaite avoir communication du montant des travaux engagés par la commune pour le réaménagement de l'accueil. M. le Maire donne ce chiffre : 571€.

Cette position informatique à disposition des habitants va de pair avec la mise en place depuis le 18 septembre dernier d'une formation au monde du numérique dispensée par le Bus du Numérique. Ce dispositif départemental propose des formations et des aides à l'accès internet tel que l'accès aux services des impôts, par exemple. La prochaine session sera organisée en octobre.

Les personnes ainsi formées pourront optimiser les cours ainsi dispensés en utilisant cet accès internet mis à leur disposition aux heures d'ouverture de la mairie.

Et le monde du numérique à Yport ne s'arrête pas là. En effet, depuis la rentrée deux classes à l'école maternelle et à l'école primaire disposent d'un matériel de projection numérique, outil pédagogique à disposition des enseignants de pointe qui fait le bonheur des enseignants et des élèves. Sur ce point, Mme Quartier confirme le contentement des enfants et des enseignants sur l'emploi de ce matériel pédagogique.

Une information concerne la SNSM dont l'AG s'est déroulée en présence du délégué départemental, AG qui a acté la démission du président et du trésorier. L'effectif en résultant est donc de 7 bénévoles. M. le Maire souhaite donc organiser une réunion avec le délégué départemental pour étudier le devenir de la station d'Yport.

Mme Grancher précise qu'une journée porte ouverte devrait être organisée prochainement afin de sensibiliser les habitants pour de nouvelles adhésions.

M. Capron précise, pour en avoir discuté avec les responsables de la SNSM de Fécamp, qu'il pourrait être étudié un rapprochement avec cette dernière.

Mme Grancher rappelle que tous les bénévoles sont attachés à la conservation de la station d'Yport.

Mme Graillet évoque les propos des membres de la SNSM, à savoir le Président et le Trésorier qui semblent avoir regretté l'absence de soutien de la part de la Mairie. M. Gallois précise qu'il s'agissait de dissensions internes et non d'une absence d'intervention de la mairie.

M. le Maire évoque aussi le problème des recrutements des maîtres-nageurs sauveteurs chargés de la surveillance de la zone de baignade en période estivale.

M. le Maire un prompt rétablissement à M. Jean-Pierre Lemesle suite à ses récents problèmes de santé.

M. le Maire informe, pour clôturer le Conseil, de sa décision de ne pas briguer un second mandat lors des prochaines élections municipales. En effet, il précise qu'il souhaite à

présent se consacrer à sa famille, préserver sa santé et relancer sa carrière professionnelle mise en sommeil durant ce mandat.

M. Le Maire rappelle sa fierté pour les travaux engagés auprès d'une équipe professionnelle d'élus.

M. Capron souhaite aborder le problème de l'entretien du bassin versant à proximité des tennis et du terrain de foot, à savoir si les eaux pluviales sont canalisées. Il précise d'ailleurs que le terrain du bassin a entièrement été abimé par des sangliers en nombre important.

Sur ce même domaine, M. Delbove rappelle qu'il existe un problème de déversement des eaux pluviales de Froberville vers le tennis qui provoque un effondrement à la limite d'un tennis. Les services techniques devront intervenir prochainement.

M. Capron rappelle la nécessité de fermer les toilettes de la place des Anciens Combattants pour éviter toute dégradation.

M. Le Maire clos la séance à 21h01